

**Complément d'avis n°2020/10-10  
relatif à l'accréditation de  
l'École polytechnique universitaire  
de l'Université Côte d'Azur (EPU Nice Sophia)**

**Objet**

**Demande de mise en place de l'apprentissage en 3<sup>ème</sup> année du cycle ingénieur en formation initiale sous statut étudiant pour les formations suivantes :**

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université Côte d'Azur, spécialité Bâtiments  
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université Côte d'Azur, spécialité Génie de l'eau  
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université Côte d'Azur, spécialité Electronique

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École polytechnique universitaire de l'Université Côte d'Azur ;
- Vu le rapport établi par Patrick BOUVIER (membre de la CTI et rapporteur principal) présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 février 2022 ;

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

**La Commission donne un avis favorable à la mise en place de l'apprentissage en 3<sup>ème</sup> année du cycle ingénieur sous statut d'étudiant pour les diplômés d'ingénieur de l'École polytechnique universitaire de l'Université Côte d'Azur.**

Complément d'avis délibéré en séance plénière à Paris, le 14 février 2023

Complément d'avis approuvé en séance plénière à Paris, le 14 mars 2023

La présidente  
Elisabeth CRÉPON

